

VOYAGE AU PAYS DES HOMMES INVISIBLES

## L'Europe organise la clandestinité

Ce document, extrait de nos archives vous est proposé gratuitement.

Vous appréciez ce service :  
aidez-nous à en maintenir la gratuité.  
[Soutenez-nous,](#)  
[abonnez-vous.](#)

Ce document, extrait de nos archives vous est proposé gratuitement.

Vous appréciez ce service :  
aidez-nous à en maintenir la gratuité.  
[Soutenez-nous,](#)  
[abonnez-vous.](#)

**Par Nicholas Bell**

Corédacteur du *Goût amer de nos fruits et légumes*, édité par le [Forum civique européen](#), Limans, 2001.

**Malgré de nombreuses protestations, le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy a affiché sa détermination à poursuivre les « vols groupés » - nouvelle version des « charters » de M. Charles Pasqua - d'immigrés clandestins. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, ceux-ci sont réprimés de plus en plus durement par de nouvelles lois. En revanche, les pouvoirs publics demeurent silencieux quand l'exploitation éhontée de ces travailleurs étrangers permet à bon nombre d'employeurs d'abaisser leurs coûts salariaux.**

La production intensive de fruits et légumes figure parmi les secteurs les moins réglementés de la politique agricole commune (PAC), et donc l'un des plus soumis au libéralisme sauvage. « *L'employeur doit avoir constamment sous la main une quantité de main-d'oeuvre telle qu'il puisse faire sa récolte quelles que soient les circonstances climatiques ou économiques*, écrit Jean-Pierre Berlan, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). *Il faut une armée de réserve d'ouvriers agricoles qui est assurée par la main-d'oeuvre immigrée clandestine. Il y a une véritable articulation, une complémentarité entre immigration clandestine et immigration officielle (1).* » Il se réfère au « modèle californien » mis en place au XIXe siècle, mais ce constat vaut également pour l'Europe actuelle. A un détail près : désormais, il faut parler plus généralement de « travail non déclaré », effectué par des nationaux et par des immigrés.

- Europe
- Europe communautaire
- Agriculture
- Agro-alimentaire
- Immigration
- Migrations
- Protection sociale
- Travail
- Emploi

Une des rares études européennes menées sur le terrain dans six pays par des syndicalistes le confirme : « *Les informations hétéroclites font clairement état de pratiques noires et grises, locales, hétérogènes, qui tendent à se développer, à s'intensifier, à s'étendre. Cela va de l'augmentation des heures supplémentaires non déclarées de salariés permanents jusqu'au développement de formes illégales, et parfois même esclavagistes, de recrutement de la main-d'oeuvre agricole, en passant par les formes les plus atypiques et flexibles de travail occasionnel (2).* »

S'ajoute à ce tableau le rôle décisif des grandes chaînes de

distribution, qui exercent une pression infernale sur les producteurs. Ces derniers sont devenus de véritables sous-traitants qui cherchent à s'en sortir en compressant, coûte que coûte, le seul poste sur lequel ils ont prise : l'emploi. Prenant l'exemple de la vente des salades, Denis Brutsaert explique : « *en fonction des demandes des grandes surfaces, à n'importe quel moment de la journée, les acheteurs téléphonent pour dire qu'il leur faut un camion, une palette, trois palettes, à telle heure à tel endroit. Il est donc impossible d'avoir de la main-d'oeuvre fixe, puisqu'il faut tout d'un coup quinze personnes pendant deux heures. Il faut une armée de réserve, chômeurs, RMistes, clandestins* (3). »

La situation est devenue absurde et intenable. En douze ans, 43 % des exploitations ont disparu dans les Bouches-du-Rhône. Certaines entreprises françaises et espagnoles investissent au Maroc afin de réduire encore plus leurs dépenses salariales. En même temps, les profits des supermarchés montent en flèche : parmi les dix plus grandes fortunes en France, cinq proviennent de la grande distribution (4).

Le résultat est désastreux pour les salariés. Ces conditions de travail misérables ont été révélées de la manière la plus éclatante par les émeutes racistes qui ont éclaté en février 2000 à El Ejido, en Andalousie, contre des ouvriers agricoles marocains (5). La présence massive d'immigrés clandestins travaillant dans l'agriculture en Espagne a de nouveau été mise en évidence, lors d'un tragique accident de la route, près de Murcie, en janvier 2001, qui a causé la mort de 12 manœuvres agricoles clandestins équatoriens. Tous travaillaient pour une rémunération horaire de 2,41 euros. Il a fallu cette tragédie pour apprendre qu'il y avait 20 000 Equatoriens clandestins dans cette région et 150 000 en Espagne. La situation est, certes, plus spectaculaire dans la région d'El Ejido, mais les abus existent partout en Europe.

En Grande-Bretagne, ce sont surtout les « *gangmasters* » qui organisent les équipes de travailleurs, provenant de plus en plus des pays de l'Est, et règlent le niveau de salaire et les conditions de travail. « *L'idéal pour l'entreprise agricole est de faire du travail un facteur variant avec le niveau de production, et non plus un facteur (et donc un coût) quasi fixe (...). Pour y parvenir, le plus simple est de sous-traiter le recrutement de la main-d'oeuvre nécessaire au jour le jour, ou même heure par heure, auprès d'agences de recrutement légales ou illégales* (6). »

Aux Pays-Bas, l'un des premiers pays au monde à avoir intensifié son agriculture, un tiers des travailleurs clandestins, estimés à 100 000, se trouvent dans la production de fleurs et de légumes. Partout ou presque en Europe, on a recours à une palette de « ressources humaines », très large et constituée de quatre catégories : des nationaux légaux qui, cependant, font un grand nombre d'heures supplémentaires peu ou pas payées ; des nationaux non déclarés (chômeurs, RMistes...) ; des immigrés légaux, avec ou sans contrat, dont les heures de travail dépassent également les limites prescrites ; enfin les immigrés clandestins.

En France existe l'un des plus anciens statuts de travail saisonnier agricole en Europe, les contrats OMI (voir « *Discriminations légales* »). On trouve des contrats semblables dans d'autres pays européens. Par exemple, le statut de *Erntehelfer* (aide aux récoltes) a été introduit en Autriche en mai 2000. « *Des personnes, dont le nombre est fixé à 7 000, ne peuvent rester que six semaines. La sécurité sociale y est inexistante, les salaires infimes, l'organisation syndicale absente. L'employeur ne cotise ni à la caisse d'allocations de chômage ni à celle de retraite. Ainsi il économise 15,5 % du salaire brut* (7). »

En 1991, l'Allemagne a introduit le statut de travail saisonnier dans les secteurs agricole, forestier et hôtelier. Le contrat est limité à trois mois. En 2000, 220 000 nouveaux permis ont été délivrés pour

---

(1) « La longue histoire du modèle californien », Forum civique européen, in « *Le goût amer de nos fruits et légumes* », numéro hors-série de *Informations et commentaires*, Corenc, 2001.

(2) *Le Travail au noir dans l'agriculture*, étude réalisée en 1997 par Orseu, avec le concours de syndicalistes en Allemagne, Espagne, France, Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni avec le soutien de la Commission européenne.

(3) « Grand commerce et logique libérale » in *Le Goût amer de nos fruits et légumes*, op. cit.

(4) Lire Christian Jacquiau, « *Racket dans la grande distribution « à la française »* », *Le Monde diplomatique*, décembre 2002.

(5) Voir Victor Angel Lluch, « *En Espagne, un apartheid sous plastique* », *Le Monde diplomatique*, mars 2000 et « *El Ejido - terre de non-droit* », rapport d'une commission enquête du Forum civique européen, Golias, Villeurbanne.

(6) *Le Travail au noir dans l'agriculture*, op. cit.

(7) *Le Goût amer de nos fruits et légumes*, op. cit.

(8) Extrait d'un entretien sur *Radio Zinzine* (Forcalquier), 12 septembre 2002.

(9) Jean-Pierre Alaux du *Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (Gisti)*, « *Vers l'Europe blanche et chrétienne de Charlemagne ?* »,

des saisonniers agricoles. Théoriquement, depuis 1998, un contingentement est fixé à 180 000, mais le gouvernement a défini une multitude d'exceptions, telles que « *le danger de faillite causée par une main-d'oeuvre trop coûteuse...* ». On estime qu'il y a autant de travailleurs non déclarés que de travailleurs disposant d'un statut légal. Environ 90 % des migrants embauchés par les agriculteurs allemands viennent des pays de l'Est. Ils sont prêts à travailler beaucoup d'heures pour très peu d'argent, vu l'écart très important entre les salaires en Europe de l'Est et de l'Ouest.

Ces statuts saisonniers comportent nombre d'effets pervers. En France, l'obligation de retourner immédiatement dans son pays rend presque impossible toute plainte contre les abus. De plus, le temps passé par un saisonnier n'est pas pris en compte comme ancienneté sur le territoire national, si un jour il veut demander sa régularisation. Un clandestin en France, par exemple, présent depuis plusieurs années, peut parfois obtenir un permis de séjour. En revanche, un ouvrier en contrat OMI huit mois par an pendant vingt-cinq ans n'a aucun droit.

Grâce à ces statuts temporaires, les pouvoirs européens cimentent une forme intolérable de ségrégation sur le marché du travail. Selon Alain Morice, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sur les migrations et la société, « *on pourrait très bien imaginer que, petit à petit, de dérogation en dérogation, d'écrasement en écrasement de tel ou tel article du code du travail, on se passe complètement du travail illégal pour la simple raison que la notion même de légalité aurait fait une reculade considérable. Quand on voit, par exemple, le travail agricole, on s'aperçoit que le code rural n'est qu'une gigantesque somme de dérogations au droit positif en matière de travail (8)* ».

L'Europe est en train de créer une sous-classe de travailleurs temporaires, qui se remplacent dans une rotation permanente. Les immigrés n'auront surtout pas le droit de vivre d'une façon normale avec leur famille. L'élargissement de l'Union européenne vers des pays d'Europe centrale aura des conséquences incalculables. La destruction de la petite paysannerie polonaise, par exemple, contraindra plusieurs millions de personnes à chercher une autre source de revenu. On verra ainsi la mise en concurrence, pour les emplois peu qualifiés, des migrants traditionnels du Sud et de ceux de l'Est, pour le plus grand profit des employeurs. La présence d'une immigration légale ou illégale « invisible » constitue un atout particulièrement précieux. « *En Occident, l'invisibilité, c'est la blancheur de la peau et, accessoirement, l'appartenance à une culture aussi chrétienne que possible. On voit cette tendance au "blanchiment" se mettre en oeuvre ici ou là. Ainsi, après les émeutes racistes à El Ejido, on a assisté à l'embauche de substitution partielle (9)* ».

Un autre exemple spectaculaire de remplacement d'immigrés s'est déroulé au printemps 2002 à Huelva, une région andalouse célèbre pour la production de fraises. Chaque année, 55 000 ouvriers saisonniers y sont employés de mars à juin. Traditionnellement, ces ouvriers sont des journaliers espagnols, mais depuis quelques années on y trouve environ 10 000 immigrés, presque tous des Maghrébins non déclarés. En 2001, à la suite du grand mouvement des sans-papiers en Espagne, 5 000 d'entre eux ont reçu des permis limités à la récolte de fraises dans cette province. Au début de la saison, ils attendent sur place, confiants, car ils ont enfin des papiers officiels. A leur grande surprise, ils voient arriver des milliers de jeunes femmes polonaises et roumaines qui commencent à récolter les fruits, souvent moins payées qu'ils ne l'auraient été. Le gouvernement espagnol a décidé d'offrir des contrats pour le même travail à 6 500 Polonais et à 1 000 Roumains, des femmes dans leur grande majorité (10).

Des milliers de Maghrébins se sont trouvés ainsi à la rue, privés de tout, sans emploi, sans logement et sans espoir. La situation est

devenue très tendue, provoquant une vague de racisme contre ces *Moros* dénoncés comme sales, non rasés et paresseux. Quatre mille personnes ont manifesté à Huelva contre « *l'insécurité civile* » et, pour la première fois, on a pu voir des affiches du parti d'extrême droite, le Parti de la démocratie nationale.

Les Maghrébins ont finalement joué un rôle dans la récolte de fraises. A la recherche désespérée de n'importe quel travail, ils sont restés dans la région. Ils « *ont constitué une armée de réserve très importante pour travailler les jours fériés et lors des pointes de production, ce que n'accomplissaient pas les travailleuses de l'Est. Les seuls bénéficiaires de cette situation sont les entrepreneurs qui se sont déclarés très satisfaits de la saison, une des plus rentables (11)* ».

**NICHOLAS BELL.**

Voir aussi :

- ▶ [Fruits et légumes au goût amer](#), par Patrick Herman
- ▶ [Discriminations légales](#), par Patrick Herman

LE MONDE DIPLOMATIQUE | AVRIL 2003 | Pages 6 et 7  
<http://www.monde-diplomatique.fr/2003/04/BELL/10087>

Traductions de cet article >>



---

TOUS DROITS RÉSERVÉS © 2006 Le Monde diplomatique.